



HAL
open science

Sur la publication posthume des commentaires de Marc-Antoine Muret (Augsbourg et Ingolstadt, 1600-1604)

Lucie Claire

► To cite this version:

Lucie Claire. Sur la publication posthume des commentaires de Marc-Antoine Muret (Augsbourg et Ingolstadt, 1600-1604). *Apta compositio. Formes du texte latin au Moyen Âge et à la Renaissance*, 2017. hal-03428719

HAL Id: hal-03428719

<https://u-picardie.hal.science/hal-03428719>

Submitted on 15 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sur la publication posthume des commentaires de Marc-Antoine Muret (Augsbourg et Ingolstadt, 1600-1604)

De sa jeunesse française à sa carrière italienne, Marc-Antoine Muret s'est montré un infatigable commentateur de textes antiques. Ses travaux sur Térence, Aristote, Catulle, Horace, Cicéron, Tibulle et Properce en témoignent¹, ainsi que son recueil de miscellanées, les *Variae lectiones*. A cette production imprimée déjà nourrie, il convient d'ajouter les abondants papiers et notes de travail que renferme la bibliothèque personnelle de Muret et dont héritent *in fine* les jésuites du Collège romain un peu plus d'un an après la mort de l'humaniste². Ces documents manuscrits, généralement autographes, sont convoités et donnent lieu à plusieurs publications posthumes, parmi lesquelles se signale un ensemble de quatre volumes de commentaires imprimés en Bavière entre 1600 et 1604. Le premier volume, publié en 1600 à Augsbourg, propose quatre nouveaux livres de *Variae lectiones* et un livre de notes juridiques³. Les trois autres volumes sortent des presses d'Adam Sartorius à Ingolstadt. En 1602, voit le jour une première série de commentaires et de traductions consacrés à l'*Ethique à Nicomaque*, au premier livre de l'*Economique* et au septième livre des *Topiques* d'Aristote, aux deux premiers livres de la *République* de Platon, à la *Cyropédie* et à l'*Anabase* de Xénophon⁴ ; elle est suivie quelques mois plus tard d'une seconde série qui rassemble des commentaires portant sur les deux premiers livres de la *Rhétorique* d'Aristote, la première *Tusculane*, les premier et troisième livres du *De officiis*, le *De finibus*, le *Pro rege Deiotaro* et les *Catilinaires* de Cicéron⁵. Enfin, en 1604, un dernier volume offre un commentaire des cinq premiers livres des *Annales* de Tacite et des notes sur Salluste⁶. Ces commentaires inédits sont repris à l'identique dans l'édition des œuvres complètes de Muret préparée par David Ruhnken en 1789, édition qui fixe le corpus murétien dans ses limites actuelles⁷. L'entreprise éditoriale bavaroise a ainsi fortement conditionné la réception de la partie exégétique de ce corpus. Or son étude apparaît d'autant plus intéressante que ces commentaires posthumes procèdent de notes originales de Muret dont la plupart sont toujours conservées à Rome dans le fonds de la *Bibliotheca Mureti*⁸, éclaté entre la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque

¹ Voir la bibliographie de Jean-Eudes Girot pour le détail des éditions de ces travaux de Muret : Jean-Eudes Girot, *Marc-Antoine Muret. Des Isles fortunées au rivage romain*, Genève, Droz, 2012 (Travaux d'Humanisme et Renaissance, 502), p. 613-798.

² A sa mort le 4 juin 1585, Muret lègue sa bibliothèque à son neveu, qui s'éteint l'année suivante en confiant à son tour aux jésuites les livres de son oncle, qui vont constituer le noyau originel de la *Bibliotheca Mureti*. Les documents relatifs au legs contesté de cette bibliothèque sont réunis de manière synthétique par Paolo Renzi, *I libri del mestiere. La Bibliotheca Mureti del Collegio Romano*, Sienne, Università degli Studi di Siena-La Nuova Italia, 1993 (*Bibliotheca Studii Senensis*, 8), p. 288-297. Voir aussi J.-E. Girot, *op. cit.*, p. 607-611.

³ Muret, *Variarum lectionum libri IV et Obseruationum Iuris lib. singularis nusquam unquam antehac editi*, Augsbourg, Ad insigne pinus, 1600 (= C1).

⁴ Muret, *Commentarii in Aristotelis X libros Ethicorum ad Nicomachum et in Oeconomica. Aristotelis Topicorum libri septimi, et in eundem Alexandri Aphrodisiensis commentarii interpretatio. Commentarius in lib. I et II Platonis de Republica. Notae in Cyropaediam et ἀνάβασις Xenophontis. Accesserunt eruditi cuiusdam Notae et Variae lectiones in Georgium Codinum Curopalatae de officiis palatii Constantinopolitani. Omnia nunc primum e m.s. edita*, Ingolstadt, Adam Sartorius, 1602 (= C2). Trois textes du volume ne sont pas inédits : la traduction latine du cinquième livre de l'*Ethique à Nicomaque* (Rome, 1565), celle du premier livre de l'*Economique* (Rome, 1577) et celle du septième livre des *Topiques* et de son commentaire par Alexandre d'Aphrodisias (Venise, 1554).

⁵ Muret, *Commentarius in primum et secundum librum Rhetoricorum Aristotelis, et eiusdem interpretatio ex Graeco, in primam Quaestionem Tusculanam M. Tullii Ciceronis liber singularis. Notae in tres libros de Officiis et in quinque de Finibus. In Orationem Ciceronis pro Deiotaro. Omnia nunc primum in lucem edita. Accessit eiusdem Mureti Commentarius in Catilinas Ciceronis*, Ingolstadt, Adam Sartorius, 1602 (= C3). Deux travaux de cette somme sont également des reprises : la traduction latine des deux premiers livres de la *Rhétorique* (Rome, 1577 et 1585) et le commentaire des *Catilinaires* (Venise, 1557).

⁶ Muret, *Commentarii in quinque libros Annalium Cornelii Taciti. Eiusdem in Salustium Notae. Accessit Anonymi Facula Georgio Codino Curopalatae accensa. Omnia nunc primum in lucem prolata*, Ingolstadt, Adam Sartorius, 1604 (= C4).

⁷ Muret, *Opera omnia, ex mss. aucta et emendata, cum brevi annotatione Davidis Ruhnkenii [...]*, Leyde, Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, 4 vol.

⁸ Ces notes se lisent pour la plupart dans deux manuscrits presque intégralement autographes de la Bibliothèque apostolique Vaticane, les *Vat. lat.* 11591 et 11593, ainsi que dans deux imprimés personnels de l'humaniste conservés par la Bibliothèque nationale de Rome, les volumes 71.2.D.10 (pour Aristote, *Rhet.* II) et 71.3.D.32 (pour Tacite, *Ann.* II). Sur l'histoire de la *Bibliotheca Mureti*, voir Marina Venier, « La "Bibliotheca Mureti" : da Muret alla Biblioteca Nazionale di Roma », dans *Homo in libris ac litterulis abditus. I libri di Marc Antoine Muret alla Biblioteca Nazionale Centrale di Roma*, éd. Marina Venier et Jean-Eudes Girot, Rome, Biblioteca Nazionale Centrale, 2013, p. 11-23.

Vaticane. En consultant les originaux de Muret, il est possible d'évaluer le travail de mise en forme matérielle et intellectuelle dont ces commentaires sont issus. Tel est le parcours que la présente contribution se propose de suivre.

Genèse du projet éditorial

Comment expliquer la publication en Bavière de travaux inédits de Muret une quinzaine d'années après sa disparition à Rome ? Les textes liminaires des quatre volumes permettent de saisir les différentes étapes de ce qu'il convient d'appeler une aventure éditoriale.

L'épître dédicatoire du premier volume est adressée à André Schott⁹. Elle évoque en termes vagues le rôle de premier plan joué par ce jésuite :

C'est pourquoi je me suis empressé de faire ce que tu voulais, à savoir confier les quatre derniers livres de *Variae* et le livre de notes juridiques que j'avais reçus de toi à un imprimeur pour qu'il les publie. Et en même temps je montrerais aux yeux de tous à qui nous devons ce bienfait. En effet, il n'aurait pas eu lieu sans ton sens du devoir ; assurément ces ouvrages étaient perdus à tout jamais. Ne désespère pas des autres. Nous faisons tous les efforts possibles pour éviter que l'ensemble demeure inconnu pour toujours, car la plupart sont sans aucun doute remarquables.

*Quod itaque uolebas, feci omnino lubens, ut acceptos a te posteriores quatuor Variarum libros et Observationum iuris singularem typographo uulgandos traderem. Vnaque publice attestarer cui beneficium hoc deberemus : sine enim tua pietate fuisset, perierant profecto haec planissime. De reliquis ne desperes. Enitemur quacumque ne semper omnia lateant, nam praeclara sunt haud dubie plaeraque.*¹⁰

Schott a ainsi confié un certain nombre de travaux inédits de Muret à l'auteur de l'épître dédicatoire pour que celui-ci en assure la diffusion. Bien que le texte ne soit pas signé, son auteur se laisse identifier aisément : il s'agit du célèbre érudit d'Augsbourg Marcus Welser¹¹, propriétaire de l'imprimerie *Ad insigne pinus*, d'où sort le premier volume de commentaires inédits de Muret. Cette hypothèse est étayée par l'épître adressée à Matthias Fugger qui ouvre le deuxième volume de commentaires et qui abonde en détails sur la genèse de la publication :

Et ces petits ouvrages mêmes, composés avec une extrême élégance, que nous présentons ici au sortir de nos presses, auraient péri, si le jésuite André Schott, un admirateur de Muret, ne les avait rassemblés à partir de brouillons épars, dont beaucoup avaient été tracés de la main de Muret lui-même, et ne les avait conservés comme un trésor. Quand on me les apporta, j'acceptai avidement ces reliques d'un si grand homme, étant donné surtout que le jugement des érudits m'apprit que, parmi toutes les œuvres que Muret écrivit avec une élégance et un talent extrêmes, la plupart de celles que j'avais sous les yeux tenaient la palme. Nous les offrons ici au patrimoine littéraire ; si elles ne sont pas aussi polies que nous l'aurions voulu, la raison en est que ces feuilles éparses seraient celles de la Sibylle¹², en mauvais état, mutilées, rongées, en un seul mot prêtes à mourir à l'instant, si ledit Schott et le noble et très glorieux seigneur Marcus Welser, magistrat d'Augsbourg, ne les avaient délivrées du trépas ; nous devons les remercier d'autant plus chaleureusement que tous les érudits embrassent tous les travaux de Muret amoureux, surtout ceux qui n'ont jamais été

⁹ La bibliographie sur Schott est plutôt ancienne : M. Baguet, « Notice biographique et littéraire sur André Schott », *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* 23 (1849), non paginé ; Alphonse Roersch, « André Schott », *Biographie nationale publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, vol. 22, Bruxelles, Emile Bruylant, 1914-1920, col. 1-14 ; J. Fabri, « Un ami de Juste Lipse : l'humaniste André Schott (1552-1629) », *Les Études classiques* 21-2-3 (1953), p. 188-208. Voir aussi les entrées « Schott, André » de Carlos Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, vol. 7, Bruxelles-Paris, Oscar Schepens-Alphonse Picard, 1896, col. 865-904 et du *Diccionario histórico de la Compañía de Jesús biográfico-temático*, dir. Charles E. O'Neill et Joaquín María Domínguez, Rome-Madrid, Institutum historicum S.I.-Universidad Pontificia Comillas, vol. 4, 2001, p. 3531.

¹⁰ C1, fol.)(2r-3v.

¹¹ Sur Marcus Welser, voir la synthèse de Jan Papy, « Welser (Marcus) (1558-1614) », dans *Centuriæ Latinæ II. Cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières à la mémoire de Marie-Madeleine de La Garanderie*, éd. Colette Nativel, Genève, Droz, 2006 (Travaux d'Humanisme et Renaissance, 414), p. 831-835, ainsi que Bernd Roeck, « Geschichte, Finsternis und Unkultur. Zu Leben und Werk des Marcus Welser (1558-1614) », *Archiv für Kulturgeschichte* 72 (1990), p. 115-141.

¹² Souvenir de l'adage 691 d'Erasmus : *Folium Sibyllae*. L'expression est fréquente pour désigner des brouillons épars, cf. par exemple l'épître dédicatoire d'Adrien Turnèbe à Michel de l'Hospital dans ses *Aduersariorum libri triginta [...]*, Paris, Martin Le Jeune, 1580, fol. ā2r-v.

publiés nulle part ; parmi ceux-ci, j'imprimerai bientôt aussi ceux qui restent et dont la simple mention stimule le désir des savants.

*Et haec ipsa elegantissima opuscula, quae hic typis excusa damus, perierant, nisi illa Andreas Schottus Societatis IESV, Mureti admirator, ex sparsis schediasmatis, quorum multa ipsius Mureti manu exarata sunt, collegisset thesaurique loco conseruasset. Haec ubi mihi oblata sunt, auide uiri summi reliquias hasce acceptaui, praesertim cum eruditorum iudicio compererim, inter omnia quae Muretus elegantissime et doctissime scripsit, haec pleraque palmam tenere. Quae bono publico literario hic damus, si non emendatissime, ut uoluimus, causa est, quod sparsa folia Sibyllae fuerint, male habita, lacera, exesa, uno uerbo iam iam interitura, nisi, de quo dixi, Schottus, et nobilis amplissimusque Dominus Marcus Welserus Duumuir Augustanus illa ab interitu uindicassent ; quibus tanto maiores gratias habemus, quanto maiore amore omnes docti omnia Mureti amplectuntur, maxime ea quae lucem nusquam unquam uiderunt ; inter quae propediem etiam, quae supersunt, et quorum mentione eruditorum desiderium acuo, dabo.*¹³

Cet extrait permet de reconstituer l'histoire de la publication de ces commentaires. Le rôle de collecte joué par Schott est tout d'abord évoqué : au verbe *collegisset* répondent des expressions qui suggèrent la dispersion des brouillons de Muret, telles que *sparsis schediasmatis* ou *sparsa folia*. De fait, ce jésuite anversois, ami de Juste Lipse et fêru d'antiquité classique, a enseigné au Collège romain entre 1594 et 1597¹⁴. Pendant son séjour dans la Ville, il occupe donc une position qui lui consent un accès privilégié aux originaux de Muret, conservés dans la bibliothèque de l'établissement. Il a alors tout le loisir de les lire, de les mettre en ordre et de les copier. Dans la mesure où ces documents sont aujourd'hui à Rome, la copie des originaux semble plus vraisemblable qu'un aller-retour des précieux manuscrits entre Rome et l'Europe du Nord, où se rend Schott après son séjour en Italie. Lorsque Schott quitte Rome au début de l'année 1597 dans le but de regagner Anvers, sa ville natale, il emporte avec lui ces copies. Le chemin du retour le mène à Augsbourg, où il se lie d'amitié avec Welser¹⁵, qui va le relayer dans cette entreprise éditoriale. En effet, dans sa jeunesse, entre 1575 et 1578, Welser a suivi l'enseignement de Muret à Rome¹⁶ ; il garde un souvenir ému du professeur et accepte sans doute pour cette raison de conserver dans sa propre bibliothèque les copies que Schott a réalisées des originaux murétiens. L'épître dédicatoire du second volume de commentaires de 1602 souligne que « la bibliothèque de Marcus Welser a fourni abondance de travaux posthumes de Muret », [*posthuma Mureti*] *suppeditauit bibliotheca [...] Marci Welseri*¹⁷. C'est ainsi qu'un premier volume de commentaires inédits de Muret préparés par Schott sort en 1600 *Ad insigne pinus*, enseigne financée par Welser. Trois autres lui succèdent à Ingolstadt, entre 1602 et 1604. Il est délicat d'établir avec certitude pourquoi les trois volumes suivants sont imprimés à Ingolstadt chez Adam Sartorius. Peut-être convient-il de supposer que le premier volume s'est mal vendu à Augsbourg et que, par conséquent, Welser a cherché à se défaire des travaux de Muret copiés par Schott. Or, dans la ville voisine d'Ingolstadt, les presses Sartorius sont spécialisées dans les œuvres de l'humaniste depuis 1584 : plusieurs éditions des discours, de la correspondance et de la production poétique de Muret en sont issues¹⁸. Ses commentaires inédits viennent donc enrichir le catalogue de la maison de manière tout à fait exceptionnelle, puisque l'imprimerie offre dès lors au public l'intégralité du corpus murétien : cet argument commercial ne saurait être négligé. Il faut souligner aussi que l'atelier Sartorius est très fortement lié aux intérêts du collège jésuite de la ville¹⁹. Enfin, Welser entretient des liens cordiaux avec Sartorius, puisque ce dernier dédie à l'érudit augsbourgeois un volume qui rassemble diverses œuvres de Muret en 1603²⁰.

¹³ C2, fol. 2v-3r.

¹⁴ J. Fabri, *loc. cit.*, p. 198.

¹⁵ Les liens d'amitié entre les deux hommes sont attestés par la dédicace de Schott à Welser de ses *Vitae comparatae Aristotelis ac Demosthenis* en 1603 et de son Photius en 1606. Sur ce monumental travail d'édition, voir Luciano Canfora, *Il Fozio ritrovato : Juan de Mariana e André Schott*, Bari, Edizioni Dedalo, 2001 (Paradosis, 4).

¹⁶ J. Papy, *loc. cit.*, p. 831 et B. Roeck, *loc. cit.*, p. 117.

¹⁷ C3, fol. 2r.

¹⁸ Voir J-E. Girot, *op. cit.*, B153, B154, B155, B167, B196, B203, B212, B213, B220, B224, B225, B227, B231 et B236.

¹⁹ Gerhard Stalla, *Der Ingolstädter Buchdruck von 1601 bis 1620. Die Offizinen Adam Sartorius, Andreas Angermaier und Elisabeth Angermaier*, Baden-Baden, Valentin Koerner, 1980 (Bibliotheca bibliographica Aureliana, 77), p. 7.

²⁰ Muret, *Orationum uolumen alterum nunc duabus orationibus antea non editur auctum : itemque nouo epistolarum libro : et non paucis poematis, numquam, aut certe in Germania numquam excusis*, Ingolstadt, Adam Sartorius, 1603.

La lecture des textes liminaires des commentaires posthumes de Muret signale par plusieurs indices que l'édition de ces travaux résulte d'une volonté conjointe de Schott et de Welser de publier des ouvrages inédits du célèbre humaniste. La part respective de l'un et de l'autre dans cette entreprise éditoriale ne saurait s'équivaloir cependant. Welser se contente de conserver puis de faire imprimer des textes déjà recueillis par Schott à Rome, qui semble bien être à l'origine du projet. Néanmoins, à en croire les épîtres dédicatoires, l'intervention de Schott, certes déterminante, paraît circonscrite : le jésuite a exhumé des inédits de la bibliothèque de Muret et a organisé les papiers épars de ce dernier. L'épître dédicatoire du quatrième volume de commentaires insiste encore sur ce rôle de sauveur :

[Schott] mit au jour la plupart des œuvres de Muret encore inédites après la mort de leur auteur à partir des notes de ce dernier et fit en sorte qu'elles soient conservées.

[...] pleraque opera Mureti, necdum in luce edita, post excessum auctoris ex ipsius aduersariis eruit et ut conseruarentur effecit.²¹

Aucune des quatre épîtres n'évoque pour Schott une part autre que celle de la préservation et de la mise en ordre des brouillons de Muret. Pourtant une confrontation du livre imprimé final et des manuscrits de l'humaniste actuellement à Rome signale un réel travail d'éditeur de la part du jésuite.

Le travail éditorial d'André Schott

En copiant les notes de Muret lors de son séjour romain, Schott ne se contente pas d'une simple transcription. Il se livre à un véritable travail critique, qui se définit par plusieurs gestes : sélection de la matière, organisation et mise en forme, édition.

Un survol des auteurs et des ouvrages antiques commentés par Muret et réunis par Schott dans la bibliothèque du Collège romain fait immédiatement comprendre que le jésuite n'a pas consigné l'intégralité des travaux qu'il avait à sa disposition. En effet, à l'exclusion des miscellanées philologiques, par définition placées sous le signe de la variété, les commentaires retenus par Schott relèvent de la philosophie et de la rhétorique, avec Platon, Aristote et Cicéron, ainsi que de l'histoire, avec Xénophon, Salluste et Tacite. Schott écarte le théâtre, la poésie et l'épistolaire, dont on sait pourtant qu'ils ont passionné Muret. Il est possible d'objecter que Schott ne trouve peut-être pas trace de tels commentaires dans les papiers de l'humaniste. De fait, Muret a déjà abondamment publié sur Térence pendant sa carrière²² et il écrit lui-même dans une lettre à Paolo Sacrato datée du 11 janvier 1581 s'être fait dérober tous ses travaux sur Plaute dans sa propre bibliothèque²³. Cependant, à la fin de son enseignement romain, Muret commente les *Satires* de Juvénal, l'*Enéide*²⁴ et les *Lettres à Atticus*²⁵. Si l'actuelle *Bibliotheca Mureti* ne possède nul vestige des poètes, en revanche les notes du cours donné sur les *Lettres à Atticus* s'y trouvent encore²⁶, composées de la main de l'humaniste à la suite du discours prononcé pour inaugurer le semestre universitaire le 5 novembre 1582²⁷. Muret commence par faire une série de remarques générales sur le genre épistolaire²⁸, d'autant plus précieuses qu'il est lui-même l'auteur d'une ample correspondance : les amateurs des lettres de Muret n'auraient pas manqué d'apprécier de connaître son sentiment sur l'un de ses modèles d'écriture. Par ailleurs, les annotations de Muret sur les trois premières *Lettres à Atticus* sont d'assez bonne tenue et n'auraient pas nui à l'harmonie de l'ensemble du volume²⁹. A titre d'exemple, voici les premières lignes de commentaire de la troisième des *Lettres à Atticus* :

DESIDERIO TUI. Ironique. CONSOLAT³⁰. Ironique encore. ET SIMUL Q.V.S³¹. Il dit cela encore avec ironie. Les fêtes latines se tenaient chaque année au mois de janvier : à cette fête se réunissaient quarante-sept peuples

²¹ C4, fol.)(2v.

²² Sur Muret et Térence, voir le mémoire de Master 1 de Maïté Roux, *Marc-Antoine Muret, lecteur et éditeur de Térence*, dir. Raphaële Mouren, Université Lumière Lyon 2-enssib, juin 2010.

²³ Muret, *Ep.* III, 28.

²⁴ Muret, *Or.* II, 11.

²⁵ Muret, *Or.* II, 16.

²⁶ Muret, *Vat. lat.* 11591, fol. 63r-68r.

²⁷ Muret, *Vat. lat.* 11591, fol. 59v-62v, qui correspond à *Or.* II, 16.

²⁸ Muret, *Vat. lat.* 11591, fol. 63r-65r.

²⁹ Muret, *Vat. lat.* 11591, fol. 65r-68r.

³⁰ Pour *consolationem* : Cic. *Att.* I, 3, 1.

originaires du Latium. Certains venaient avec des agneaux, certains avec des fromages, certains avec des laitages. Ils sacrifiaient à Jupiter Latiaris pendant quatre jours. Il avait été établi quelle contribution chaque peuple devait apporter, quelle part il devait recevoir. Voir Denys, livre 4³², Tite-Live, livre 1³³. Il faut lire LATINE IN. L. SAUFEIVM. Ironique.

DESIDERIO TUI. Iocatur. CONSOLAT. Hic quoque iocatur. ET SIMUL Q.V.S. Hoc quoque iocans dicit. Feriae Latinae quotannis mense Ianuaris fiebant : ad quam conueniebant XLVII populi ex Latio. Quidam ducebant agnos, quidam caseos, quidam lactinia³⁴. Sacrificabant Ioui Latiari quadriduum. Constitutum erat quantum quisque populus conferre, quantam partem accipere deberet. Vid. Dionys. lib. 4. Liuium lib. 1. Legendum LATINE IN. L. SAUFEIVM. Iocatur.³⁵

Cette analyse du premier paragraphe de la lettre s'avère exhaustive : elle combine une approche littéraire, grâce à l'identification des antiphrases, une explication d'une réalité historique, qui s'appuie sur des sources précises, et une correction textuelle. Pourtant Schott choisit de ne pas faire figurer dans son corpus de commentaires le travail de Muret sur les *Lettres à Atticus* : le genre épistolaire ne semble pas l'intéresser.

Après la sélection, le deuxième geste de Schott consiste à organiser et à mettre en forme les brouillons de Muret lors de la copie. En rassemblant ces derniers, il commence par leur donner un titre quand le manuscrit n'en mentionne pas. Schott emploie les termes *Commentarius*, *Notae* et *Scholia* indistinctement, se conformant à la pratique de Muret lui-même, qui retient pour les travaux imprimés de son vivant les intitulés *Annotationes*, *Commentarius* ou *Scholia*. Les titres attribués aux parties d'œuvre présentent davantage d'intérêt pour apprécier le travail éditorial de Schott : dans le manuscrit de Muret, les chapitres des quatre nouveaux livres de *Variae lectiones* et du livre de notes juridiques sont dépourvus de titre³⁶, à la différence de ceux des quinze livres imprimés de son vivant – titre qui consiste en une glose synthétique du point débattu dans le chapitre concerné. Schott comble ce manque, en choisissant de modeler la structure des titres des chapitres inédits sur les chapitres déjà publiés et en tirant argument de la pratique de Muret là encore.

Néanmoins, en voulant ordonner la matière, Schott en bouleverse parfois l'organisation. Le manuscrit *Vat. lat.* 11591 contient les originaux murétiens de la leçon d'introduction au premier livre de la *Rhétorique* d'Aristote et les cours suivants³⁷, que Schott a édités sous le double titre de *Scholia* puis de *Commentarius*³⁸. Or les *Scholia* de Schott s'ouvrent paradoxalement sur la fin du discours inaugural de Muret, présenté comme lacunaire dans l'édition *princeps* du second volume des *Orationes* de Muret jusqu'à celle de Karl Heinrich Frotscher ; dans toutes ces éditions, le discours s'achève sur ces termes sans appel : *reliqua desiderantur*³⁹. Pourtant ce discours a bien une fin dans les brouillons de Muret. Sans doute pour ne pas contrevvenir aux éditions existantes des œuvres de l'humaniste, Schott intègre la péroraison inédite aux *Scholia*, qui procèdent d'une association un peu bancal entre la fin du discours inaugural et les premières leçons effectivement dispensées par Muret à la suite de ce discours⁴⁰.

³¹ Pour *quod uerita sit* : Cic. *Att.* I, 3, 1.

³² D.H. IV, 49.

³³ Liv. I, 52.

³⁴ Dans un premier temps, à la place de ce terme rare attesté pour la première fois, selon le glossaire de Charles du Cange, dans un texte anonyme du XIV^e siècle, le *De laudibus Papias*, Muret a écrit *certum lactis modum*, qui traduit en latin l'expression employée par D.H. IV, 49 : γάλακτός τι μέτρον.

³⁵ Muret, *Vat. lat.* 11591, fol. 68r.

³⁶ Muret, *Vat. lat.* 11593, fol. 108v-163v et fol. 82r-91v respectivement. Dans ce manuscrit, une main postérieure a ajouté à de rares chapitres des *Variae lectiones* leur titre de l'édition d'Augsbourg.

³⁷ Muret, *Vat. lat.* 11591, fol. 196r-197v (= *Or.* II, 7) et 197v-202v respectivement.

³⁸ C3, p. 179-181 et 182-[2]09 respectivement.

³⁹ Muret, *Orationum uolumen secundum [...]*, Vérone, Girolamo Discepolo, 1590, p. 71 et *Opera omnia, ex mss. aucta et emendata cum breui adnotatione Daudis Ruhnkenii, studiose ab se recognita, emendata, aucta, selectisque aliorum et suis adnotationibus instructa accurate edidit Carolus Henricus Frotscher [...]*, Leipzig, Serigiana libraria, 1834-1841 (réimpression Genève, Slatkine Reprints, 1971), vol. 1, p. 345, où l'*oratio* s'achève sur les termes sans appel *Reliqua desiderantur*.

⁴⁰ Il existe d'autres exemples de réorganisations opérées par Schott, en particulier dans les commentaires sur Tacite et Salluste. Voir respectivement ma thèse de doctorat *Editer et commenter les Annales à la Renaissance. Marc-Antoine Muret lecteur de Tacite*, dir. Perrine Galand, Paris, Ecole pratique des Hautes Etudes, 2013, p. 388, et mon article « Marc-Antoine Muret lecteur de Salluste », dans *Marc-Antoine Muret, un humaniste français en Italie*, éd. Jean-Eudes Girot et al., Genève, Droz, à paraître.

Le jésuite va cependant au-delà de ce travail de mise en forme : en recopiant les notes de l'humaniste, il en donne une véritable édition. Les *Notae* sur la *Cyropédie* et l'*Anabase* en fournissent une excellente illustration. Les annotations originales de Muret sont d'une extrême lisibilité, bien que des passages en soient biffés ou corrigés⁴¹. A la toute fin de son document de travail, Muret livre cette intéressante remarque, qui prend la forme d'une consigne éditoriale :

J'ai supprimé bon nombre de notes, alors que je les avais déjà écrites, car j'ai remarqué qu'elles avaient été aussi faites par Henri⁴². Dans les prochaines, je serai plus prudent et je tâcherai de noter seulement celles qui ont été oubliées par celui-ci, ou bien pour lesquelles mon jugement diffère de son propre jugement.

*Multa, cum iam scripsissem, deleui, quod eadem ab Errico notata animaduerti. In iis, quae sequuntur, ero cautior : daboque operam, ut ea tantum notem, aut quae ab ipso praetermissa sunt, aut in quibus meum iudicium ab eius iudicio discrepat.*⁴³

En éditant le travail manuscrit de Muret, Schott a tenu compte du souhait de l'humaniste. Les *Notae* imprimées proposent un texte qui intègre scrupuleusement les repentirs de Muret, comme l'indique l'exemple suivant :

Et guère plus bas, quand Cyrus raconte avoir un jour reçu des coups, sous prétexte qu'il avait mal jugé deux enfants, je lis *καί τοι, φάναι, non καί τοίνυν φάναι*⁴⁴. Or, un peu plus loin après ce passage, quand Astyage l'envoie à la chasse et lui adjoint une escorte, je préfère *ὅπως ἀπὸ τῶν δυσχωριῶν φυλάττειεν αὐτὸν, ἀ ἀπὸ τῶν δυσχερῶν*, comme le donne la meilleure de toutes les éditions⁴⁵ ; d'autant plus que suit juste après : *ἔλεγον δὲ καὶ τοῦτο, τὰς δυσχωρίας ὅτι δέοι φυλάττεσθαι οὐδὲν ἦττον ἢ τὰ θηρία*⁴⁶.

*Neque multo inferius, ubi narrat Cyrus se aliquando, quod inter duos pueros perperam iudicasset, uapulasse : lego καί τοι, φάναι, non καί τοίνυν φάναι. Longule autem ab eo loco ubi Astyages eum in uenationem emittens, custodes ei addit, malo ὅπως ἀπὸ τῶν δυσχωριῶν φυλάττειεν αὐτὸν, quam, ut habet optima omnium editio, ἀπὸ τῶν δυσχερῶν ; eo magis, quod paulo post sequitur : ἔλεγον δὲ καὶ τοῦτο, τὰς δυσχωρίας ὅτι δέοι φυλάττεσθαι οὐδὲν ἦττον ἢ τὰ θηρία.*⁴⁷

Schott ne transcrit pour son édition que la première phrase du manuscrit⁴⁸, respectant les biffures explicitées par une indication marginale de Muret : « noté par Henri », *notatum ab Henrico*⁴⁹.

Il peut néanmoins arriver à Schott d'outrepasser légèrement le travail d'éditeur scrupuleux qu'il s'est fixé et de se laisser aller à quelques variations autour de la lettre même de Muret, par l'ajout de segments de commentaire personnels. Ainsi, les notes autographes de Muret sur Salluste donnent ce texte :

⁴¹ Muret, *Vat. lat.* 11593, fol. 60v-73r. Le titre *Notae* est de Muret.

⁴² Henri Estienne, mentionné à plusieurs reprises dans les *Notae*. De fait, la numérotation des pages et des lignes utilisée par Muret pour référencer ses *Notae* correspond à celle des œuvres complètes de Xénophon préparée par Estienne et parue à Genève en 1561.

⁴³ Muret, *Vat. lat.* 11593, fol. 73r.

⁴⁴ X. *Cyr.* I, 3, 16. Les éditions actuelles choisissent la leçon que Muret réfute.

⁴⁵ X. *Cyr.* I, 4, 7. L'intuition philologique de Muret est bonne et les éditions modernes retiennent la première leçon, en l'attribuant à Estienne. Il s'avère délicat de déterminer quelle édition Muret désigne ici. La leçon *ἀπὸ τῶν δυσχερῶν* figure dans la *princeps* grecque de la *Cyropédie*, imprimée à Florence en 1516 chez les Giunta ; elle est reprise dans les éditions postérieures jusqu'à la correction d'Estienne. Dans la mesure où la *Bibliotheca Mureti* conserve le second tome des œuvres complètes grecques de Xénophon parues à Bâle chez Isengrin en 1545, préparées par Sébastien Castellion (Rome, Biblioteca Nazionale Centrale, 71.2.C.8), qui donne cette leçon et qui est annoté de la main de Muret, c'est sans doute à ce travail que songe l'humaniste : *Ξενοφῶντος ἅπαντα. Xenophontis oratoris et historici [...] opera, quae quidem graece extant, omnia, duobus tomis distincta ac nunc primum a Seb. Castalione a mendis quamplurimis repurgata et quam fieri potuit accuratissime recognita*, Bâle, [Isengrin, 1545.] vol. 1, p. 18 pour la leçon discutée par Muret. Sur la tradition du texte de Xénophon à la Renaissance, voir David Marsh, « Xenophon », dans *Catalogus translationum et commentariorum. Medieval and Renaissance Latin translations and commentaries. Annotated lists and guides*, vol. 7, éd. Virginia Brown, Washington, D.C., The Catholic University of America Press, 1992, p. 75-196.

⁴⁶ X. *Cyr.* I, 4, 7.

⁴⁷ Muret, *Vat. lat.* 11593, fol. 61r.

⁴⁸ C2, p. 744.

⁴⁹ Muret, *Vat. lat.* 11593, fol. 61r. De fait, à la p. 5 des *Annotationes* qui suivent le texte grec de son édition de 1561, Estienne propose cette correction.

Tertullien également appelle Tacite le plus bavard des menteurs⁵⁰, pour une raison que partage Tacite avec Plutarque dans ses *Propos de table*⁵¹.

*Tertullianus quoque Cornelium Tacitum mendaciorum loquacissimum uocat de ea causa, quae etiam communis est Tacito cum Plutarcho in Symposiacis.*⁵²

Or, sans doute pour donner plus de cohérence à l'ensemble de l'œuvre de Muret, Schott a recomposé la fin de ce passage :

Tertullien également appelle Tacite le plus bavard des menteurs. Nous en avons exposé la raison, que partage Tacite avec Plutarque dans ses *Propos de table*, dans la leçon que nous avons prononcée sur Tacite.

*Tertullianus quoque Cornelium Tacitum mendaciorum loquacissimum uocat. Causam, quae etiam communis est Tacito cum Plutarcho in Symposiacis nos in oratione in Tacitum habita exposuimus.*⁵³

La variation introduite par Schott entend apporter une plus grande unité à l'œuvre de Muret, en soulignant un écho entre deux de ses productions. Cependant, loin de polir le commentaire, l'intervention de Schott s'avère malencontreuse : Muret a prononcé sa leçon d'introduction à Tacite en novembre 1580⁵⁴, soit deux ans après avoir expliqué Salluste. Schott, qui doit connaître pourtant la chronologie des cours de Muret, puisque diverses dates émaillent les notes de travail de l'humaniste, semble s'être laissé abuser par l'ordre de sa transcription ou par l'ordre qu'il a conçu pour le livre final. Dans l'édition de 1604 en effet, les *Notae* sur Salluste sont précédées non seulement des *Commentarii* sur les *Annales*, mais aussi de la leçon prononcée en introduction à ce cours.

A côté de cet ajout, qui consiste en un renvoi interne à l'œuvre de Muret, Schott s'autorise une surprenante mention de son propre nom dans un passage du commentaire des *Annales*⁵⁵. Le jésuite saisit l'occasion de l'évocation par Muret de la publication du texte du monument d'Ancyre pour rendre explicite un éloge de sa propre activité de philologue. En effet, lors d'un séjour à Paris en 1578, Schott a fréquenté Ogier Ghiselin de Busbecq, qui lui confie alors une copie du monument d'Ancyre découvert en 1555⁵⁶. Schott publie ce texte pour la première fois en 1579 à la suite de son édition des œuvres d'Aurelius Victor⁵⁷. Muret connaît et apprécie ce travail, y fait référence dans son commentaire, mais sans le relier nommément à Schott. Ce dernier se charge d'y suppléer :

La majeure partie de ces mémoires a été découverte à Ancyre, en Galatie, et a été éditée à Anvers : à celui qui l'a éditée pour la première fois, *André Schott*, on ne peut dire à quel point ceux qui s'intéressent aux temps anciens sont particulièrement redevables, même à ce seul titre.

*Eorum autem libellorum magna pars reperta est Ancyrae in Gallograecia et edita Antuerpiae : quam qui primus edidit, Andr. Schottus, dici non potest, quantum ei uel hoc uno nomine studiosi ueteris memoriae debeant.*⁵⁸

En insérant son nom à l'intérieur des louanges de Muret, Schott ne cède pas seulement à une petite vanité : il laisse un indice aussi discret que limpide de son travail.

Par ses différentes interventions sur l'original de Muret, Schott élabore une nouvelle œuvre, qui donne un reflet fidèle des brouillons de l'humaniste, quoique légèrement trouble. Or ce travail d'édition du jésuite ne saurait se suffire à lui-même et constituer sa propre fin : il semble résulter d'une stratégie consciente, qui construit la réception du corpus murétien.

⁵⁰ Tert. *Apol.* 16, 3.

⁵¹ Plu. *Quaest. conu.* IV, 5-6.

⁵² Muret, *Vat. lat.* 11591, fol. 5r.

⁵³ C4, p. 374.

⁵⁴ Muret, *Or.* II, 13 et 14.

⁵⁵ Tac. *Ann.* I, 11, 3.

⁵⁶ A. Roersch, *loc. cit.*, col. 3-4 et J. Fabri, *loc. cit.*, p. 191. Sur cette importante découverte archéologique, voir Walter Couvreur, « Le déchiffrement du monument d'Ancyre », dans *Sur les traces de Busbecq et du gotique*, éd. André Rousseau, Lille, Presses universitaires, 1991, p. 77-89.

⁵⁷ Aurelius Victor, *De uita et moribus imperatorum Romanorum [...]*, Anvers, Christophe Plantin, 1579, p. 70-77.

⁵⁸ Muret, *Vat. lat.* 11593, fol. 36v, repris dans C4, p. 139. Je souligne l'ajout de C4.

Les intentions de l'édition : quelques pistes

Pourquoi Schott choisit-il de copier les brouillons de Muret et de les éditer ? La réponse qui *a priori* s'impose serait que Schott désire respecter les dernières volontés de ce grand nom de l'érudition européenne. En effet, tout au long de sa carrière, Muret a attesté par de multiples témoignages qu'il souhaitait voir ses travaux exégétiques diffusés. Ainsi, lorsque Muret séjourne à Venise, Paul Manuce lui écrit de Bologne le 11 août 1555 en évoquant la prochaine publication de son commentaire sur le *De finibus*⁵⁹. Or cette volumineuse étude reste à l'état manuscrit dans les papiers de Muret jusqu'à sa publication posthume à Ingolstadt. Il en va de même pour le commentaire de l'*Ethique à Nicomaque*. La préface de la traduction latine que Muret donne du cinquième livre pour que ses élèves puissent suivre plus aisément le cours qu'il prononce sur cette œuvre au premier semestre de 1565 se clôt sur ces mots :

Quand et pourquoi je suis en désaccord avec les autres, vous le comprendrez certes en m'écoutant en personne chaque jour ; quant aux autres, ils le comprendront en lisant le commentaire que nous sommes sur le point de publier, dès qu'il sera possible.

*Vbi et cur a ceteris dissenserim, uos quidem quotidie ex me ipso, ceteri autem ex commentario quem, cum primum licebit, edituri sumus, intelligent.*⁶⁰

Là encore, nulle publication d'un commentaire partiel ou total de l'*Ethique à Nicomaque* du vivant de Muret. L'ouvrage annoncé aux lecteurs doit attendre l'édition de Schott et de Welser. Pourtant, dans sa correspondance avec Christophe Plantin, Muret persiste et signe. Dans la lettre du 8 février 1580, il est en effet à nouveau question d'importants travaux sur l'*Ethique à Nicomaque* achevés et prêts à être imprimés, ainsi que de notes sur Thucydide et Plutarque :

Je voudrais savoir s'il serait intéressant pour toi d'imprimer les livres de l'*Ethique à Nicomaque* d'Aristote en grec, que j'ai corrigés en plus de deux cents passages. Je souhaiterais les publier séparément d'abord : et ensuite seulement je t'enverrais mon commentaire sur ces derniers, dont je ne sais s'il est bon, mais qui du moins est abondant et nourri à leur sujet. J'ai aussi vraiment un grand nombre de notes sur Thucydide et Plutarque, que je t'enverrai, si tu penses que mes travaux ont quelque prix. Si tu ne penses pas qu'une édition de tous ces ouvrages sortira de ton affaire, nous supprimerions vraiment l'ensemble.

*Velim scire num tibi commodum futurum sit describere typis tuis libros Aristotelis Ethicorum ad Nicomachum Graece, ducentis amplius locis a me emendatos. Cuperem eos primum seorsum edi : ac tum demum commentarium in eos meum, quam bonum nescio, uberem certe et copiosum in eos emitterem. Habeo et notas in Thucydidem ac Plutarchum sane multas, quas ad te mittam, si tanti mea esse putaueris. Si eorum omnium editionem e re tua futuram non putas, supprimamus sane omnia.*⁶¹

Dans sa réponse du 14 mai 1580, Plantin affirme sa volonté d'imprimer ces travaux de Muret et mentionne de surcroît un commentaire sur Xénophon :

Dans une de tes lettres, tu me proposais alors une édition corrigée de l'*Ethique* d'Aristote et tes commentaires sur cette œuvre et d'autres observations que tu as faites sur Xénophon, Thucydide et Plutarque : je te répondais que je me chargerais du tout avec le plus grand empressement et que je l'imprimerais immédiatement.

*In illis autem tuis litteris offerebas mihi tum Aristotelis Ethica emendata et in ea tua commentaria et alia per te in Xenophontem, Thucididem et Plutarchum obseruata quae omnia me libentissime suscepturum et ilico me impressurum respondebam.*⁶²

⁵⁹ Paul Manuce, *Lettres* 574 (selon le classement d'Ester Pastorello, *L'epistolario manuziano. Inventario cronologico-analitico 1483-1597*, Florence, Leo S. Olschki, 1957).

⁶⁰ Muret, *Auditoribus suis*, dans *Ethicorum ad Nicomachum liber quintus*, Rome, Antonio Blado, 1565, fol. *2v.

⁶¹ Muret, *Ep.* III, 73.

⁶² Christophe Plantin, *Correspondance*, 875 (lettre du 14 mai 1580), vol. 6, éd. Jan Denucé, Anvers, De Nederlandsche Boekhandel, 1916, p. 160.

Les notes sur Thucydide et Plutarque ne sont pas incluses dans le projet de Schott et de Welser : si on souscrit à l'hypothèse précédemment émise d'une édition centrée sur la rhétorique, la philosophie et l'histoire, cette omission ne manque pas de surprendre. Le fonds actuel de la *Bibliotheca Mureti* ne signale aucun travail de Muret sur Thucydide ou Plutarque, alors que tous les autres commentaires publiés par Schott se retrouvent, à l'état plus ou moins lacunaire, dans les documents conservés aujourd'hui, à l'exception du *De finibus* : peut-être ces papiers sur Thucydide et Plutarque ont-ils été précocement égarés.

Cette revue de témoignages suggère que le projet de Schott et de Welser viendrait en quelque sorte combler les velléités de Muret en matière d'édition de sa propre production – bien connues par ailleurs⁶³ – et prolongerait le travail entrepris par l'humaniste lui-même. De fait, en participant à la publication des commentaires posthumes de Muret, Welser n'a probablement pas d'autre intention que de faire revivre un professeur qu'il a admiré dans sa jeunesse à Rome. Il en va sans doute autrement pour Schott. Ce dernier entend certes actualiser l'héritage murétien, mais en le liant profondément à la tradition jésuite : la sélection d'œuvres opérée par Schott donne de Muret l'image d'un héraut de l'enseignement délivré par la Compagnie de Jésus. En effet, à côté des très nombreuses œuvres inédites de Muret, Schott a pris soin de reproduire certaines des épîtres dédicatoires composées par l'humaniste de son vivant. Celles-ci dessinent le portrait d'un Muret amoureux des textes de l'Antiquité, avide de les émender et d'en retrouver la vérité⁶⁴, mais aussi d'un bon pédagogue, soucieux de ses élèves⁶⁵. Surtout, l'épître que Muret adresse à Georgius Gozzius, un notable de Dubrovnik, au seuil de sa traduction du deuxième livre de la *Rhétorique* d'Aristote en 1577⁶⁶, le pose en promoteur de l'histoire, en célébrant Tacite chez les Latins, Xénophon et Plutarque chez les Grecs⁶⁷. Dans cette épître, Muret convoque ensuite Platon et Aristote, avec une restriction : « pas toutes les œuvres de Platon et d'Aristote, mais seulement celles de l'un et de l'autre qui concernent la formation des mœurs, l'instruction politique et l'éloquence », *Platonis autem et Aristotelis non omnia, sed utriusque ea modo quae ad conformandos mores et in institutionem reipublicae et ad eloquentiam pertinent*⁶⁸. Ces recommandations en matière de lecture se superposent parfaitement aux œuvres commentées dans les volumes préparés par Schott d'une part, au programme d'éducation jésuite d'autre part. L'histoire, l'éloquence et la philosophie morale sont en effet des disciplines promues par la Compagnie⁶⁹.

De fait, après la mort de Muret, les jésuites ont cherché à se poser en héritiers à la fois matériels et intellectuels de ce dernier : non content de prononcer l'oraison funèbre de Muret, Francesco Benci, l'un de ses élèves membre de la Compagnie, se charge de faire imprimer l'édition annotée des œuvres de Sénèque voulue par son maître⁷⁰ et prépare le second volume des *Orationes*⁷¹. Benci inaugure ainsi une tradition jésuite de publication des inédits de Muret, qui se prolonge jusqu'au XVIII^e siècle⁷². En faisant publier des commentaires inédits de Muret qui coïncident avec les auteurs recommandés par la Compagnie⁷³, à l'exclusion de Tacite⁷⁴, Schott s'inscrit dans ce mouvement de captation de l'héritage

⁶³ Voir l'exemple de la correspondance, analysé par J.-E. Girot, *op. cit.*, p. 133-181.

⁶⁴ Épître dédicatoire du commentaire des *Catilinaires* de Cicéron à Leonardo Mocenigo (C3, p. [4]33-[4]40).

⁶⁵ Épîtres dédicatoires de la traduction latine du commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias du septième livre des *Topiques* d'Aristote à Memmius Fremiot (C2, p. 570-571) et de la traduction latine du premier livre de la *Rhétorique* d'Aristote à Francesco Benci (C3, feuillets non numérotés au début du volume).

⁶⁶ C3, p. 175-178.

⁶⁷ C3, p. 176.

⁶⁸ C3, p. 176.

⁶⁹ Comme l'illustre la *Ratio studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, éd. Adrien Demoustier et al., Paris, Belin, 1997. Voir aussi François de Dainville, *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVII^e siècles)*, éd. Marie-Madeleine Compère, Paris, Editions de Minuit, 1978.

⁷⁰ Cette édition, publiée à Rome en 1585 chez Bartolomeo Grassi, contient uniquement les œuvres philosophiques de Sénèque.

⁷¹ Muret, *Orationum uolumen secundum [...]*, Vérone, Girolamo Discepolo, 1590.

⁷² Pietro Lazzeri publie des inédits de Muret tirés du *Vat. lat.* 11590 dans le *Miscellaneorum ex mss. libris Bibliothecae Collegii Romani Societatis Jesu tomus II*, Rome, Fratres Palarini, 1757, p. 187-540.

⁷³ La *Ratio studiorum, op. cit.*, accorde une place centrale à Aristote et à Cicéron, et recommande plus ponctuellement Platon (§ 387 et 403) et Salluste (§ 395), ainsi que les historiens grecs classiques (§ 387).

⁷⁴ Il faut sans doute voir dans ce choix l'expression d'un goût personnel, qui peut surprendre de la part d'un partisan de l'imitation de Cicéron, qui compose des *Tullianarum quaestionum de instauranda Ciceronis imitatione libri IV*, Anvers, Jan Moretus, 1610. De fait, lors de son séjour à Tolède, Schott copie un manuscrit de Tacite qui permet à Juste Lipse d'améliorer sa connaissance du texte de l'historien latin, comme l'attestent la lettre 212 de Lipse à Schott du 6 juillet 1582 (cf. *Iusti Lipsi*

murétien par les jésuites. D'ailleurs, tous les textes liminaires des quatre volumes de commentaires de Bavière soulignent les liens qu'entretiennent Muret et la Compagnie. L'épître dédicatoire du premier volume, adressée par Welser à Schott, *Societatis Iesu sacerdos*, a déjà été citée : elle fonde les relations entre Muret, Schott et la Compagnie de Jésus. Celle du second volume lie elle aussi ces trois personnalités, en y ajoutant Welser. L'épître du troisième volume ne fait nulle mention du rôle joué par Schott dans cette entreprise éditoriale en se concentrant exclusivement sur la part de Welser. Néanmoins l'ouvrage possède un second seuil : après la première lettre prend place celle que Muret a composée pour son cher Benci à l'occasion de la parution de sa traduction du premier livre de la *Rhétorique* d'Aristote en 1585. L'effet est des plus nets : les liens entre Muret et la Compagnie sont proclamés dès le début de l'ouvrage, comme si Muret dédiait l'ensemble de ce volume posthume à la Compagnie. Enfin, l'épître du quatrième volume fait l'éloge de Muret en incluant une biographie de ce dernier composée par Schott⁷⁵ : le jésuite anversois apparaît comme le dépositaire de la mémoire de l'humaniste⁷⁶. Au fil des volumes, se forme et se consolide l'image d'un Muret intimement lié à la Compagnie de Jésus.

Au-delà de ce désir de capter l'héritage murétien, l'entreprise de Schott et de Welser a contribué à la formation d'un corpus et à sa transmission. En effet les travaux exégétiques édités à Augsbourg et à Ingolstadt consentent un accès – imparfait certes – à des œuvres de Muret aujourd'hui perdues ou dont il ne reste que des fragments dans la *Bibliotheca Mureti*. En outre, ils constituent la base à partir de laquelle va être établie la partie critique des œuvres de Muret dans la seule édition presque complète à ce jour, celle préparée par David Ruhnken en 1789, par ailleurs la dernière édition dans laquelle peut se lire l'intégralité de la production savante de Muret. Ruhnken précise dans sa préface qu'il entend, à la suite de l'entreprise d'Ingolstadt, protéger le patrimoine murétien⁷⁷. De fait, son édition reprend dans un ordre rigoureusement identique les commentaires de Muret édités par Schott⁷⁸. Ruhnken fait le choix de la fidélité à son prédécesseur⁷⁹, plutôt que d'imaginer une refonte de l'ordre des commentaires, par auteur ou par genre, qui aurait été bienvenue⁸⁰ et qui en tout cas reste d'actualité⁸¹.

Lucie Claire
Université de Picardie Jules Verne
EA 4284 TrAme

Epistolae 1. 1564-1583, éd. A. Gerlo *et al.*, Bruxelles, Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, 1978) et l'épître *Ad lectorem* de l'édition lipsienne des œuvres de Tacite, Anvers, Christophe Plantin, 1585.

⁷⁵ Ce texte biographique, attribué à Schott dans l'épître, diffère de la *Vita Mureti* composée par le même Schott en tête du recueil composite d'œuvres de Muret, *Orationum uolumen alterum [...]*, Ingolstadt, Adam Sartorius, 1603.

⁷⁶ Sa correspondance fait voir que Schott projette encore en 1609 une édition intégrale des *opuscula* de Muret, pour laquelle il cherche un imprimeur méticuleux : voir sa lettre à Aubert Le Mire du 28 décembre 1609, éditée par Léon Maes dans *Muséon* 7 (1906), p. 358.

⁷⁷ D. Ruhnken, dans Muret, *op. cit.*, vol. 4, p. IX-XIII.

⁷⁸ Les trois volumes de commentaires publiés à Ingolstadt occupent le vol. 3, p. 135-860 et le vol. 4, p. 1-187 de l'édition Ruhnken.

⁷⁹ En dépit du peu d'épaisseur intellectuelle qu'il lui attribue : cf. D. Ruhnken, dans Muret, *op. cit.*, vol. 4, p. X. Une exception néanmoins à cette règle de la fidélité : entre le commentaire sur Tacite et les notes sur Salluste édités par Schott, Ruhnken insère des *Notae* inédites sur Tacite compilées par Valens Acidalius et publiées en 1607 à Hanovre (vol. 4, p. 153-170).

⁸⁰ Les travaux sur Cicéron se trouvent par exemple éclatés entre le deuxième volume, qui comporte les *Scholia in Ciceronis Philippicas* publiés à Paris en 1562, et le troisième volume, qui réunit tous les commentaires sur Cicéron des éditions d'Ingolstadt.

⁸¹ Cf. Jean-Eudes Girot, « Comment éditer Muret à l'époque moderne », dans *Auteur, traducteur, collaborateur, imprimeur... qui écrit ?*, éd. Martine Furno et Raphaële Mouren, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 301-316.